

## **CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE**

### **PREAVIS MUNICIPAL 2021-2026 No. 29**

#### **DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE REMPLACEMENT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (COFIN)**

---

##### **Au Conseil communal de Rolle**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La Commission permanente des finances composée de :

Mmes Anne Beck  
Valérie Schlup  
Susete Ulliel

MM. Edouard Dubuis  
Christian Joly (Président)  
Alexandre Sobredo (absent le 9 janvier)  
Federico Rapini (Rapporteur)

s'est penchée en date du 9 janvier sur le Préavis municipal 2021-26 No. 29 concernant la demande de crédit pour le remplacement d'un véhicule électrique pour la Sécurité publique.

##### DISCUSSION

La Cofin salue la volonté de la Municipalité de remplacer le véhicule actuel par un autre modèle électrique, de surcroît le moins cher parmi les offres reçues.

La Sécurité publique dispose d'un autre véhicule, un fourgon, dont le remplacement pourrait intervenir prochainement. Dans ce contexte, la Cofin souhaite rendre attentive la Municipalité aux dépenses engagées en la matière, mais aussi à l'évaluation des besoins en mobilité dans ce service. En particulier, l'usage de vélos étant prisé des polices urbaines, la configuration territoriale rolloise permettrait d'en tirer certains avantages.

##### CONCLUSIONS

Considérant l'exposé ci-dessus, c'est à 5 voix pour et 1 contre que la Commission permanente des finances vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les conclusions suivantes :

##### **LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE**

Vu le préavis 2021-2026/No. 29 de la Municipalité du 28 novembre 2022,

entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

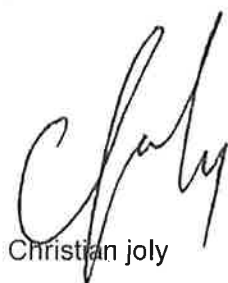
considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

1. Autorise la Municipalité à acquérir le véhicule électrique Peugeot E-Partner ainsi que les équipements nécessaires ;
2. Accorde un crédit de Fr. 55'185,65 pour son financement et autorise la Municipalité à amortir les coûts sur une période de cinq ans ;
3. Autorise la Municipalité à imputer cette somme sur le compte d'investissement 6100.506013 - véhicule ASP ;
4. Autorise la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès d'un établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses ;

Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 13 janvier 2023

Le Président



Christian joly

Le Rapporteur



Federico Rapini